

La Tour du Pin, le 06 décembre 2022

À l'attention de Mesdames
et Messieurs les Conseillers
communautaires titulaires

Nos réf. : MG/AA/PG/CM S-2022-1753
Affaire suivie par : Cindy MONIN
Service : DGA Ressources - Administration générale
☎ 04 74 97 05 79 - ✉ conseil.communautaire@valsdudauphine.fr

P.J. : Ordre du jour et rapport de synthèse

*Objet : Convocation des Conseillers communautaires titulaires au Conseil
communautaire du 15 décembre 2022*

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil communautaire de la
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aura lieu le :

Jeudi 15 décembre 2022 à 18h30

Ouverture des portes dès 18h00
Afin d'anticiper l'émargement

**Salle du Conseil communautaire
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
22 rue de l'Hôtel de Ville
LA TOUR DU PIN**

En qualité de conseiller communautaire titulaire, vous êtes cordialement invité(e) à
assister à cette réunion.

Cette réunion se tient à la suite de l'absence de quorum lors de la séance du mardi 06
décembre 2022. De ce fait, le Conseil communautaire pourra légalement délibérer sans
condition de quorum.

En outre, vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour et le rapport de synthèse.

Je me permets de vous rappeler qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut, le cas échéant, se faire remplacer temporairement par le conseiller communautaire suppléant de sa Commune, « dès lors que ce dernier en a avisé le Président de l'établissement public » (art. L. 5211-6 du CGCT). Si, un conseiller communautaire titulaire ne peut être remplacé par son suppléant lui-même empêché, le titulaire peut donner à un conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. De même, pour les conseillers des Communes n'ayant pas de conseiller communautaire suppléant, je vous rappelle qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom.

Je vous rappelle également la nécessité de respecter, lors de cette séance, les mesures barrières en vigueur : distanciation physique, nettoyage des mains au gel hydroalcoolique et nécessité de vous munir de votre propre stylo.

La séance sera également retransmise sur le site Internet des Vals du Dauphiné et YouTube.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Les Vals du Dauphiné, une collectivité responsable
Pensez environnement. N'imprimez ce mail que si c'est nécessaire.

Pour la Présidente empêchée,
Le 1^{er} Vice-président



Daniel VITTE